

Communiqué de presse

Paris, le 3 janvier 2011

Cessation et mise en œuvre d'un contrat de liquidité

A la date du 31 décembre 2010, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société Icade à Oddo Corporate Finance.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 231 803 titres
- 13 975 387.19 Euros en espèces

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, au 30 juin 2010, la mise en place du contrat, les moyens étaient de :

- 239 000 titres
- 13 143 870,11 Euros en espèces

A compter du 1^{er} janvier 2011, Icade a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'instruction de l'Autorité des marchés financiers du 1er octobre 2008.

Le contrat est conclu pour une période initiale allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, puis est reconductible par périodes successives de 12 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 231 803 titres
- 5 000 000 Euros en espèces